

ACTE DE JUMELAGE

Nous, André DAMIEN, Maire de VERSAILLES, en France,  
et Nous, Chédly KLIBI, Maire de CARTHAGE, en Tunisie,

réunis ce jour, 28 juin 1988 à 11H30, à l'Hôtel de Ville  
de Carthage, déclarons par le présent acte avoir procédé au

JUMELAGE DE VERSAILLES ET CARTHAGE

, sous les auspices de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées-Cités Unies, dans le but de faciliter les échanges entre les citoyens des deux villes, dans les domaines culturel, touristique, économique et social.

Au nom de nos administrés, Nous nous engageons à respecter les principes de la Charte des Villes Jumelées, à renforcer la compréhension réciproque, le respect mutuel et l'amitié entre les citoyens de Versailles et les citoyens de Carthage, à oeuvrer en vue de la compréhension la plus large entre les peuples et les nations.

Nous, Maire de VERSAILLES et Maire de CARTHAGE, apposons nos signatures sur cet acte ainsi que nos cachets municipaux et l'autentifions.

Signé



André DAMIEN

Signé



Chédly KLIBI